

ATELIER PADH 2030 TERRITOIRES

30 janvier 2020

Compte rendu

Participants : Vincent SALIGNAC (Pays Cœur d'Hérault), Christian BRUN (Safer), Thierry LANIESE (Pays Cœur d'Hérault), Fabien CASTELBOU, Céline BROSSARD, Sophie NOGUES, Alexandre CHAVEY, Renaud LACHENAL (CA34), Charlotte DUCROTOY (CAHM), Laure RUYNAT (POA), Laure DELBERGHE (MONTPELLIER METROPOLE), Paul MIGNON (CC vallée de l'Hérault), Laurent THOMAS (DDTM34) Murray NELSON, Annie DALBAN, François HALOUX (Terres de Liens), Bruno CHABERT (CD34), Laurence, Hervé HANNIN (Institut Agro)

1. ANALYSE DES ECARTS

Les agriculteurs dans les projets et avec les acteurs des territoires

Les agriculteurs sont invités ou enquêtés mais sont peu mobilisés pour participer aux projets. Ils sont moins présents dans les conseils municipaux, et l'organisation interne des collectivités ne permet pas de les associer.

L'augmentation des emplois liés à l'agriculture dans les collectivités (pas généralisé à toutes les collectivités) s'active dans une démarche trop « top-down » ;

On assiste pourtant à un changement de posture des collectivités vis-à-vis de l'agriculture. Ce n'est plus un projet en creux mais un projet à part entière qui intègre des enjeux divers et une multitude d'acteurs et de partenariats.

L'accès au foncier est une formule complexe (multiplicité d'acteurs, d'enjeux) : Besoin de monter en compétences sur la mise en œuvre des outils.

Les Mesures Compensatoires Environnementales intensifient les problèmes (renchérissement du foncier) et opposent agriculture à environnement. Besoin de travailler les méthodes et le positionnement de la DREAL par rapport aux autres acteurs.

Sur l'évolution du foncier

L'évolution de l'urbanisation est avant tout le fruit de facteurs exogènes (ex : subprime,...) et moins celui de la politique locale (ex : CDPENAF). Un travail partenarial a permis d'améliorer et d'harmoniser la prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Possibilité désormais d'identifier les friches (outil DDTM) mais difficultés à les débloquer : coût (temps) bénéfice faible à cause notamment du morcellement, faiblesse des dispositifs financiers publics pour acquérir du foncier agricole.

Choix politique de ne pas aller au bout des choses et passer par des outils réglementaires très contraignants (Peu de PAEN, ZAP mis en place,...)

Pour l'installation, sur certains secteurs il est difficile de trouver des candidats.

Sur l'**urbanisation des « meilleures terres agricoles »**, peu d'outils de mesure mais les meilleures terres et les terres irrigables semblent être prises en compte par la CDPENAF et les SCOT : Besoin d'outils de suivi dynamique pour quantifier l'évolution de l'artificialisation

Les problèmes de constructibilité en zone agricole ne sont pas résolus : beaucoup de blocages et délocalisation d'agriculteurs sur d'autres territoires. D'un autre côté, la cabanisation est un vrai sujet peu abordé, mais les collectivités s'en soucient.

Enjeu eau :

Prise en compte trop récente des enjeux eau, et les PCAET ne sont pas efficaces.

Volonté politique des EPTB, EPCI mais absence ou peu d'aires de lavage dus à des problèmes de portage et le peu de moyens mobilisés

2. AXES STRATEGIQUES

1) Préserver les ressources productives

La viticulture, bien qu'historique peut être en recul dans les zones périurbaines : recherche par les collectivités de plus de diversité culturelle (pois chiche,...), relocalisation de productions alimentaires (« ceinture verte »), et préservation des ressources aquifères (17 ha acquis en 10 ans par POA sur les périmètres de captages d'eau potable).

De manière générale, les zones hors irrigation risquent de se désertifier, par manque de bras (difficultés de trouver des candidats pour s'installer et/ou reprendre) et de rentabilité.

En revanche, la plaine risque de voir se concentrer les demandes (notamment sur les bonnes terres et les zones irrigables). La plaine littorale est aux confins des enjeux d'urbanisation (grandes infrastructures ; ex : LNMP, A9,... développement urbain) et d'enjeux intra-agricoles (toutes les filières agricoles se reportent sur les terres irrigables). Les investisseurs créent de grosses tensions sur le foncier.

Ainsi sans politique volontariste forte, le territoire héraultais risque d'osciller entre désertification de l'arrière-pays (même si certaines zones de coteaux sont bien valorisées et que quelques zones peuvent prétendre une revitalisation) et concentration-concurrence féroce dans la plaine.

2) Répondre aux attentes sociétales et des consommateurs

Les collectivités exercent des rôles multiples :

- création et stimulation de la demande (communication, évènements, etc.)
- Soutien à la commercialisation par le développement de marchés, boutiques de producteurs (zones agricoles concertées) ou par le levier restauration collective
- Action sur la production à travers leur politique foncière (ex : développer les fruits et légumes d'hiver)

- Facilitation des déplacements/mobilité des consommateurs et des produits en contribuant à améliorer la **logistique** (travailler avec des logisticiens, bonifier les meilleures pratiques)

Sur la dimension sociétale, l'enjeu pour les acteurs (collectivités, agriculteurs, organisation professionnelles, associations) est de gérer (résorber ?) les clivages (notamment sur les Zones de Non traitement) : faire face à l'incompréhension, identifier les lieux de clivages avec les collectivités partenaires.

L'agriculture Bio sur les périmètres de captage est revendiquée par les collectivités

Il faut se doter d'instruments de pilotage de la transition pour vérifier où l'on va et ne pas mettre tout le monde dans le même sac, ne pas être clivant

3) Changement climatique

Les évolutions du climat vont affecter les territoires héraultais :

- Dégradation du bilan hydrique et assèchement des sols, déficits en eau des bassins versants, érosion événements extrêmes),
- Impacts sur la biodiversité (modification de l'activité des sols et de la biodiversité : nouveaux pathogènes ou ravageurs),
- Risques économiques pour les entreprises agricoles par une variabilité interannuelle plus marquée, effets sur le modèle social des coopératives (entre producteurs disposant de l'irrigation et non) : menaces économiques pour les territoires,
- Modification des attentes des consommateurs et des citoyens
- Conflits d'usage extra et intra agricoles sur l'usage de l'eau, pression foncière sur secteurs irrigués, désertification de certains secteurs (coteaux, non irrigués,...)

Atténuation : Un enjeu pour les territoires (dans le cadre des PCAET) est de quantifier les capacités d'atténuation à mesures de suivi du bilan carbone.

Faire le lien en PAT et PCAET

Prendre en compte la forêt et ses acteurs (Chartes forestières, CRPF, ONF...)

Leviers d'adaptation : nouvelles cultures adaptées au changement climatique (salicorne aux verdisses, amandiers,...) Consolider la chaîne des savoirs pour avoir des réponses sur ces nouvelles filières : recherche-collectivités sur salicorne, phytoépuration,...

Diversifier les productions et les rotations (en grandes cultures) pour améliorer la résilience au CC.

